



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.1/2009/1  
29 avril 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES  
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Quatrième réunion  
Genève, 8 et 9 juillet 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUATRIÈME RÉUNION**

qui s'ouvrira le mercredi 8 juillet à 10 heures au Palais des Nations, à Genève \*

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la troisième réunion.

---

\* Les participants aux réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le **formulaire d'inscription** disponible sur le site Web de la CEE ([http://www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_WGIWRM.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGIWRM.htm)) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE **avant le 25 juin 2009** par courrier électronique ([olga.carlos@unece.org](mailto:olga.carlos@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, ils sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan figurant sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin d'obtenir un badge. En cas de difficulté, appeler le secrétariat de la CEE au +41 22 917 1926. Les experts des pays remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière destinée à faciliter leur participation à la réunion. Les demandes d'**aide financière** doivent être adressées avec le formulaire d'inscription au secrétariat de la CEE dès que possible et au plus tard le **27 mai 2009**.

3. Progrès réalisés dans le processus de ratification.
4. Appui à la ratification et à l'application de la Convention:
  - a) Guide pour la mise en application de la Convention;
  - b) Activités futures du Conseil juridique.
5. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses:
  - a) Eau et adaptation aux changements climatiques;
  - b) Gestion transfrontière des inondations.
6. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE.
7. Services écosystémiques et paiement de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau.
8. Eau et accidents industriels:
  - a) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels;
  - b) Protocole sur la responsabilité civile.
9. Activités d'appui à la mise en application de la Convention:
  - a) Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales;
  - b) Coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale;
  - c) Initiative environnement et sécurité.
10. Promotion de la Convention.
11. Coordination et synergies avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations.
12. Programme de travail 2007-2009 pour la gestion intégrée des ressources en eau.
13. Programme de travail pour la période 2010-2012 et au-delà:
  - a) Structure et activités du programme de travail 2010-2012;
  - b) Activités sur le terrain: nouveaux projets pilotes.

14. Dates et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la réunion.

## II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. La quatrième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a principalement pour objet de passer en revue les activités menées dans le cadre du programme de travail 2007-2009 et de s'accorder sur un projet de programme de travail pour la période 2010-2012, qui sera soumis pour examen et adoption à la cinquième réunion des Parties (Genève, 10-12 novembre 2009).
2. La réunion sera ouverte le 8 juillet 2009 à 10 heures et sera close le 9 juillet à 17 h 30.
3. Elle sera présidée par M<sup>me</sup> Sibylle Vermont (Suisse).
4. Les langues de travail seront l'anglais, le français et le russe.
5. Tous les documents ayant trait à la réunion du Groupe de travail seront mis à la disposition des intéressés en temps voulu, à l'adresse suivante:  
[http://www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_WGIWRM.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGIWRM.htm).

### **Point 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

6. La Présidente ouvrira la réunion et invitera le Groupe de travail à adopter l'ordre du jour tel qu'il est énoncé dans le présent document.

### **Point 2. Adoption du rapport de la troisième réunion**

7. Le Groupe de travail examinera et adoptera le rapport de sa troisième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/2).

### **Point 3. Progrès réalisés dans le processus de ratification**

8. Depuis la troisième réunion du Groupe de travail, il n'y a pas eu de nouvelle ratification de la Convention, de ses Protocoles ou des amendements à ses articles 25 et 26.
9. Les représentants des pays qui procèdent actuellement à la ratification de la Convention rendront compte des progrès réalisés par leurs pays respectifs.
10. Le Groupe de travail débatera de la façon de promouvoir la ratification de la Convention et des amendements aux articles 25 et 26.

#### **Point 4. Appui à la ratification et à l'application de la Convention**

##### **a) Guide pour la mise en application de la Convention**

11. Le Président du Conseil juridique rappellera les principaux résultats de la sixième réunion du Conseil (tenue à Genève les 29 et 30 avril 2009) et présentera le projet de guide pour la mise en application de la Convention (document WG.1-Inf.1).

12. Le Groupe de travail doit en principe faire des observations sur le projet de guide, à savoir: a) des observations générales sur le projet lui-même; et b) des observations sur les chapitres, notamment sur les conditions minimales requises et sur les exemples. Afin que le débat se déroule dans de bonnes conditions, il est demandé aux délégations de communiquer leurs observations par écrit au secrétariat, avant la réunion.

13. En outre, le Groupe de travail prendra des décisions concernant les modalités de l'achèvement du projet de guide et de sa soumission à la Réunion des Parties en vue de son adoption.

##### **b) Activités futures du Conseil juridique**

14. À sa troisième réunion, le Groupe de travail a réaffirmé l'importance de la ratification, de l'application effective et du respect de la Convention, et a suggéré que le programme de travail au titre de la Convention pour la période 2010-2012 comporte notamment un volet concernant l'appui à la ratification de la Convention, à son application et à son respect. Le Président du Conseil juridique tiendra compte des activités menées dans le passé, en particulier de l'expérience acquise au cours de l'élaboration du guide, pour présenter au Groupe de travail des activités envisageables dans ce domaine et le futur rôle du Conseil.

#### **Point 5. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses**

##### **a) Eau et adaptation aux changements climatiques**

15. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat rappelleront les principaux résultats de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale (24 avril 2009) et informeront les participants des progrès accomplis dans l'élaboration du projet de directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques.

16. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale informeront également le Groupe de travail des autres activités pertinentes menées dans ce domaine, notamment celles qui se déroulent sous les auspices de l'Union européenne, dans le contexte de la Stratégie d'application commune pour la Directive-cadre sur l'eau.

17. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale présenteront le projet de directives (WG.1-Inf.2). Le Groupe de travail doit en principe faire des observations sur ce projet et prendre des décisions concernant les modalités de son achèvement et de sa soumission à la Réunion des Parties en vue de son adoption. Afin que le débat se déroule dans de bonnes conditions, il est demandé aux délégations de communiquer leurs observations par écrit au secrétariat, avant la réunion.

18. Le Groupe de travail sera également invité à se pencher sur les futures activités dans le domaine considéré, notamment la promotion des directives, les éventuels projets pilotes pour leur application et les initiatives d'appui à la mise en commun des expériences et au renforcement des capacités (voir le point 13 de l'ordre du jour). Il s'intéressera aussi à la coopération future sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques avec l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé.

#### **b) Gestion transfrontière des inondations**

19. Un représentant de l'Allemagne, pays co-chef de file pour cette activité, rendra compte des résultats de l'atelier sur la gestion transfrontière des risques associés aux inondations (Genève, 22 et 23 avril 2009).

20. Le Groupe de travail examinera et approuvera les futures activités dans ce domaine en tenant compte des besoins recensés durant l'atelier et des propositions faites par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat.

#### **Point 6. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE**

21. Le secrétariat informera le Groupe de travail des faits nouveaux concernant les préparatifs de la deuxième évaluation depuis la troisième réunion du Groupe, en mettant l'accent sur les résultats de la dixième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Bratislava, 10 et 11 juin 2009) et de la réunion sous-régionale pour l'Europe du Sud-Est, qui doit se tenir du 18 au 20 mai 2009 à Sarajevo.

22. Le Groupe de travail sera invité à examiner et à approuver les futures mesures à prendre pour s'assurer du bon déroulement des préparatifs de la deuxième évaluation. Il sera notamment invité à examiner la coopération avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE<sup>1</sup>, organe responsable des préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui doit se tenir à Astana en 2011.

#### **Point 7. Services écosystémiques et paiement de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau**

23. La Présidente et le secrétariat informeront les participants des résultats des ateliers pertinents organisés dans ce domaine, notamment une session dans le cadre du Forum mondial de l'eau tenu en mars 2009 à Istanbul (Turquie) et un atelier sur les forêts et l'eau devant se tenir du 12 au 14 mai 2009 à Antalya (Turquie).

24. Un représentant du Central Asia Regional Environment Centre (CAREC) informera le Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un projet de paiement de redevances pour services écosystémiques dans le bassin du lac Issyk-Koul.

25. Le Groupe de travail examinera les futures activités dans ce domaine, notamment les éventuels projets pilotes pour la mise en application des *Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en*

---

<sup>1</sup> Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

*eau* et les initiatives visant à mettre en commun les expériences et à renforcer les capacités (voir le point 13 de l'ordre du jour).

## **Point 8. Eau et accidents industriels**

### **a) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels**

26. À sa troisième réunion, le Groupe de travail n'a pas été en mesure d'approuver le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe spécial mixte d'experts, car aucun consensus ne s'était dégagé quant au futur rôle de ce dernier. Le Groupe de travail a chargé le Bureau de la Convention et celui de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels d'examiner cette question. Le 4 novembre 2008, les deux Bureaux ont tenu une téléconférence à l'issue de laquelle ils ont décidé d'élaborer une stratégie de fonctionnement pour le Groupe d'experts (consistant notamment à mettre en œuvre une approche fondée sur la demande et à confier aux Bureaux un rôle directeur). Cette proposition a été approuvée par la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Genève, 25-27 novembre 2008), et un petit groupe composé de membres des deux Bureaux a été chargé d'affiner la stratégie.

27. Le Président du Bureau de la Convention d'Helsinki<sup>2</sup> informera le Groupe de travail des progrès réalisés dans ce domaine. Le Groupe de travail sera invité à examiner et à approuver: a) les travaux à effectuer dans le domaine de l'eau et des accidents industriels; b) les futures activités à mener pour réaliser ces travaux; et c) les modalités d'organisation de ces activités.

### **b) Protocole sur la responsabilité civile**

28. Le Groupe de travail examinera les faits nouveaux concernant la pollution transfrontière de l'environnement/de l'eau et les questions de responsabilité civile pertinentes, notamment en relation avec l'acquis communautaire de l'Union européenne. Il sera invité à déterminer les travaux à effectuer dans ce domaine et les futures activités à mener pour les réaliser.

## **Point 9. Activités d'appui à la mise en application de la Convention**

### **a) Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales**

29. Le Groupe de travail sera informé de l'évolution récente, dans le contexte de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau et des Dialogues sur les politiques nationales, des activités de gestion intégrée des ressources en eau menées par la CEE et des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, ces deux organismes étant les principaux partenaires stratégiques des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Une attention particulière sera accordée au dialogue en cours en Arménie, au Kirghizstan, en République de Moldova et en Ukraine, essentiellement financé par la Commission européenne, et aux activités envisagées en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Tadjikistan et au Turkménistan.

---

<sup>2</sup> Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

30. Le Groupe de travail examinera les enseignements tirés dans ce contexte, l'intérêt du dialogue pour la Convention et l'approfondissement des dialogues, en particulier grâce à un appui direct et plus large des pays de l'Union européenne. Il sera invité à exprimer ses vues sur les futurs travaux dans ce domaine.

**b) Coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale**

31. La gestion de l'eau et la coopération dans le domaine de l'eau en Asie centrale sont primordiales aux fins du développement économique et social, mais aussi de la sécurité dans la sous-région. Ces dernières années, l'action menée dans ce domaine au titre de la Convention a par conséquent été renforcée. Un certain nombre d'initiatives ont en outre été mises en œuvre récemment pour apporter un appui. Parmi les principales mesures, on notera la mise au point de la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale, qui comporte un volet sur le respect de l'environnement et l'eau, coordonné par l'Italie. On notera également le programme de gestion transfrontière de l'eau en Asie centrale, lancé en 2008 par le Gouvernement allemand lors de la conférence sur le thème «Water Unites» tenue à Berlin dans le cadre du Berlin Water Process. L'un des éléments de ce programme, à savoir le dialogue et la coopération au niveau régional dans le domaine de la gestion des ressources en eau, sera mis en œuvre par la CEE.

32. Le Groupe de travail sera informé des activités menées par la CEE en Asie centrale, ainsi que des futurs plans et des synergies avec d'autres initiatives.

33. Le Groupe de travail sera invité à examiner le futur rôle de la Convention dans la sous-région et les activités pertinentes envisageables dans le cadre du programme de travail pour la période 2010-2012.

**c) Initiative environnement et sécurité**

34. Le secrétariat rendra compte au Groupe de travail de la contribution de la CEE à l'Initiative environnement et sécurité, mise en œuvre conjointement par la CEE, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en sa qualité de membre associé. Le Groupe de travail formulera des observations et des recommandations concernant la coopération future dans le cadre de l'Initiative.

**Point 10. Promotion de la Convention**

35. Le Groupe de travail sera invité à examiner les moyens de promouvoir efficacement la Convention et les résultats qu'elle a permis d'obtenir. Pour cela, il tiendra compte d'une proposition élaborée par le Président de la Réunion des Parties à la Convention avec le concours du Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé.

### **Point 11. Coordination et synergies avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations**

36. Le secrétariat rendra compte au Groupe de travail de la contribution de la CEE aux activités d'ONU-Eau, notamment aux travaux de l'Équipe spéciale de l'ONU sur les eaux transfrontières et à l'organisation de la Journée mondiale de l'eau en 2009, qui a été consacrée à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

### **Point 12. Programme de travail 2007-2009 pour la gestion intégrée des ressources en eau**

37. Le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail en cours pour le domaine d'activité II (ECE/MP.WAT/19/Add.2), en tenant compte des considérations suivantes: a) les débats relatifs aux points précédents de l'ordre du jour; b) la révision des orientations stratégiques sur la gestion intégrée des ressources transfrontières en eau (activité 2.1.1) conformément aux demandes des pays; et c) les synergies entre la Convention et la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau (activité 2.2.2) se sont principalement manifestées dans l'élaboration du guide pour la mise en application de la Convention et dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales.

38. Le Groupe de travail chargera son président (avec l'assistance du secrétariat) de rendre compte des progrès accomplis aux Parties à leur cinquième réunion.

### **Point 13. Programme de travail pour la période 2010-2012 et au-delà**

#### **a) Structure et activités du programme de travail 2010-2012**

39. Les discussions qui ont eu lieu lors des réunions précédentes du Groupe de travail et dans le cadre d'autres activités menées au titre de la Convention ont révélé la nécessité de restructurer le programme de travail, à savoir de l'organiser en fonction du type d'action et des objectifs généraux des activités, plutôt que par thèmes. En outre, la nécessité d'inscrire la surveillance et l'évaluation dans le contexte plus large de la gestion intégrée des ressources en eau suppose une coopération étroite entre le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, dans le cadre d'activités menées en commun.

40. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau s'appuiera sur un document (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2009/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2009/4) établi par les présidents des deux Groupes de travail et sur les discussions ayant eu lieu au titre de points précédents de l'ordre du jour pour envisager des activités futures en désignant des pays chefs de file. En outre, il étudiera les possibilités de proroger son mandat pour superviser l'exécution du programme de travail 2010-2012. Il prendra des dispositions concernant le partage des travaux afin d'achever un projet de programme de travail et de le soumettre pour adoption aux Parties à leur cinquième réunion.

#### **b) Activités sur le terrain: nouveaux projets pilotes**

41. Les activités sur le terrain, qui devraient être l'un des principaux volets des futures activités au titre de la Convention, feront probablement partie des grands sujets abordés lors des discussions sur le programme de travail 2010-2012. Les projets pilotes s'inscriront dans le



prolongement des différentes activités menées au titre de la Convention et appuieront la mise en application de la Convention et des directives et autres instruments incitatifs élaborés aux fins de son application, notamment les prochaines directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et les *Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau*.

42. Le Groupe de travail s'appuiera sur un document informel pour examiner et approuver les objectifs, les centres d'intérêt géographiques et thématiques, les modalités de la coordination et le financement du programme relatif aux projets pilotes. Les pays et les organisations seront invités à indiquer s'ils souhaitent participer aux projets.

#### **Point 14. Dates et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail**

43. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire les dates et le lieu de sa cinquième réunion.

#### **Point 15. Questions diverses**

44. À la date de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

#### **Point 16. Clôture de la réunion**

45. La Présidente prononcera la clôture de la réunion du Groupe de travail le 9 juillet 2009 à 17 h 30.

-----